

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1608/SG/CD rendue exécutoire la délibération n° 292/7°L

n° 72-1608/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
16 novembre 1972

Numéro JO
n° 23 du 10/12/1972

Date du numéro
10 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 292/7°L, du 16 novembre 1972 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas accordant des parcelles de terrains domaniaux.